

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 04 février 2015**

Objet : Mise en œuvre d'un levier de financement d'infrastructures HD/THD « Axe 2 bis) jonction des phases Sdan pilote et Jalon 1 du SDAN

L'an deux mille quinze, le quatre février à quatorze heures quinze, le Comité Syndical du Syndicat Mixte DORSAL, dûment convoqué le vingt-six janvier, se réunit en session ordinaire, salle des commissions n°2, au Conseil Général de la Haute-Vienne à Limoges, sous la présidence de Monsieur Alain LAGARDE, son Président.

En exercice : 15

Présents : 09

Votants : 09 Pour

Sont présents :

Mr Alain LAGARDE	Conseiller Régional du Limousin
Mr Vincent TURPINAT	Conseiller Régional du Limousin
Mr Bernard BROUILLE	Vice Président du Conseil Général Haute Vienne
Mr Pierre LEFORT	Conseiller Général Haute-Vienne
Mr Jacques DESCARGUES	Vice-Président du Conseil Général de la Corrèze
Mr Jean-Pierre BERNARDIE	Conseiller Agglo Bassin de Brive
Mr Christian HANUS	Adjoint au Maire à la Ville de Limoges
Mme Nicole GLANDUS	Adjointe au Maire à la Ville de Limoges
Mr Michel JAULIN	Vice Président de l'Agglo de Tulle

Sont excusés :

Mme Guilaine JEANNOT PAGES (et son suppléant)	Vice-Présidente du Conseil Régional du Limousin
Mr Michel DA CUNHA (et son suppléant)	Vice-Président du Conseil Général de la Corrèze
Mr Philippe BAYOL (et son suppléant)	Vice-Président du Conseil Général de la Creuse
Mr Didier BARDET (et son suppléant)	Conseiller Général de la Creuse
Mr Christian PRADAYROL (et son suppléant)	Conseiller Communautaire Agglo Bassin de Brive
Mr Nady BOUALI (suppléant de Mr Corrèze)	Vice Président de l'Agglo du Grand Guéret

Il est exposé aux membres du Comité Syndical le rapport suivant :

La Région Limousin et les Départements de Corrèze, Creuse et Haute-Vienne souhaitent que DORSAL puisse intervenir, en complément du SDAN-Pilote, dans la construction d'infrastructures :

- de montée en débit (MED) DSL
- de très haut débit (THD) pour les entreprises et sites publics

Le dispositif de financement « Axe 2 bis » ci-dessous décrit est donc proposé.

Types d'infrastructures éligibles

Infrastructures de Montée en Débit (MED) adsl

Infrastructures THD type développement éco (entreprises, sites publics)

Cible

EPCI non pilotes pour Montée En Débit

Tout EPCI pour développement économique (chaque département choisissant si intervention en zone AMII)

Montant maximal de 200 k€ par EPCI (souplesse au cas par cas possible)

Processus de prise de décision

Sollicitation d'intervention : CG, Région, Dorsal

Décision go/no go : CG/Région/Dorsal

Modalité d'intervention

Travaux sous maîtrise d'ouvrage Dorsal, via marché de travaux

Adhésion de l'EPCI concernée à Dorsal en tant que membre associé

Convention Dorsal/EPCI pour participation financière EPCI.

Participation EPCI frais fonctionnement : 3% montant des travaux, plancher 1000€, plafond 10 000€.

Pas de double application de ce principe pour les territoires pilotes (cumul des travaux réalisés sur l'EPCI pour le calcul de la participation).

Financement

Région : 500 k€ maximum par département, représentant un maximum de 50% de chaque enveloppe départementale

Départements : à la carte (soit au même niveau que la Région, soit au même niveau que les EPCI) –

Modulation possible type de celle pratiquée par le CG87 selon potentiel fiscal territoires.

EPCI : 25 %

Le plan de financement de cette opération est proposé comme suit :

Enveloppes maximales par Département (variant selon taux et/ou niveau d'intervention des départements)

CORREZE		
Région	500 k€	37,5 %
CG19	500 k€	37,5 %
EPCI	333 k€	25 %
Total	1 333 k€	100 %

CREUSE		
Région	500 k€	50 %
CG23	250 k€*	25 %
EPCI	250 k€	25 %
Total	1 000 k€	100 %

* : sous réserve accord assemblée départementale en avril 2015

HAUTE-VIENNE		
Région	500 k€	50 %
CG87	250 k€	25 %*
EPCI	250 k€	25 %
Total	1 000 k€	100 %

* : taux d'intervention modulé en fonction du Potentiel Fiscal des EPCI

Mise en œuvre

Dès 2015, jusqu'à épuisement des enveloppes.

Après avoir délibéré, les membres du comité syndical décident, à l'unanimité :

- **la mise en œuvre d'un levier de financement d'infrastructures HD/THD « Axe 2bis », jonction des phases Sdan Pilote et Jalon 1 du SDAN telle que définie ci-dessus**
- **d'approuver le plan de financement de cette opération selon les enveloppes définies par département,**
- **de donner autorisation au Président pour procéder aux demandes de contributions correspondantes,**
- **de donner autorisation au Président pour signer tout acte se rapportant à cette décision.**

Fait à Limoges, le 04 février 2015

Le Président de DORSAL,
Alain LAGARDE

